



**Centre Culturel Pierre Lapoujade
47520 – Le Passage d’Agen**

Vous êtes invité(e)s à l'**Assemblée Générale** de votre association qui aura lieu

Vendredi 25 mai 2018

A 18h

Salle n°2 du complexe Saint Germes du Passage d’Agen.

Ordre du jour

- 1) Rapport d'activités
- 2) Rapport financier
- 3) Renouvellement du tiers sortant - Appel à candidatures pour nous rejoindre au CA (n'hésitez pas à appeler le 05 53 96 27 74).
- 4) Intervention des personnalités.

Le pot de l'amitié clôturera l'AG

Nous comptons sur votre présence pour que notre idéal laïc et notre association continuent à vivre.

Rappel sur la signification du sigle **ALPA** :

Amicale Laïque du Passage d'Agen, affiliée à la Ligue de l'Enseignement et de l'éducation permanente.

A l'issue de l'AG se tiendra une AG extraordinaire pour modification de 2 articles des statuts :

art 6:

ancienne rédaction :

« L'association est administrée par un conseil d'administration dans lequel chaque section est représentée. Il est composé de 18 membres élus pour 3 ans, à main levée ou à bulletin secret si un membre le demande, par l'assemblée générale des électeurs. »

nouvelle rédaction :

« L'association est administrée par un conseil d'administration dans lequel chaque section est représentée. Il est composé de 15 membres élus pour 3 ans, à main levée ou à bulletin secret si un membre le demande. »

art 15 :

ancienne rédaction :

« Si la dissolution de l'Amicale est prononcée, l'assemblée générale désigne alors un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Amicale. Elle attribue l'actif net à la Fédération des Œuvres Laïques de Lot et Garonne. En aucun cas les membres de l'Amicale ne peuvent se voir attribuer, en dehors de leurs apports, une part quelconque des biens de l'Amicale. »

nouvelle rédaction :

« Si la dissolution de l'Amicale est prononcée, l'actif net sera réparti entre les sections ».

ALPA : association loi 1901, affiliée à la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente